



Bulletin Communal Mai 2016

Chères Remicourtoises, chers Remicourtois,

L'hiver a été gris et malheureusement marqué par de terribles événements qui resteront à jamais gravés dans nos mémoires. Malgré tout, c'est avec une joie profonde que nous accueillons ce printemps timide qui laisse enfin augurer de très beaux jours. Pour mieux le célébrer, nous avons travaillé ces derniers mois à l'embellissement de notre commune en plantant des arbres à l'entrée des villages, de nouvelles haies, en garnissant de fleurs le pied des poteaux et des arbres.

Qui dit beaux jours dit aussi risque d'orages. Pour tenter d'éviter d'autres catastrophes, nous avons poursuivi l'amélioration de nos réseaux d'égouttage et de collecte d'eau pluviale. Un cadastre complet est d'ailleurs en cours de réalisation sur l'ensemble de notre commune.

Nous vous souhaitons de profiter pleinement des prochains mois et de la nature toujours plus belle et plus proche de nous.

Notre dernière pensée sera pour les victimes directes et indirectes des attentats. Pour leur rendre hommage ou les soutenir, restons debout et solidaires!

Le bourgmestre et les échevins

* Amélioration du réseau d'égouttage

Nous poursuivons l'amélioration de nos réseaux d'égouttage et de collecte d'eau pluviale (propriété et gestion communales).

Au cours de l'année 2015, suite à différents constats, nous avons procédé à l'inspection, par endoscopie (caméra introduite dans les conduites), de plusieurs tronçons de conduites d'eau usée.

Ceci nous a permis de mettre en évidence une série d'anomalies dont notamment de nombreux raccords pénétrants. Ces derniers ont pour conséquence de réduire fortement la section de passage et donc le débit.

Afin d'éviter des mises en charge et des refoulements dans les habitations, les conduites incriminées ont été curées et les raccords pénétrants éliminés par fraisage.



Robot de fraisage que l'on introduit dans le collecteur d'eau usée pour éliminer les raccords pénétrants.



Opération de fraisage dans le collecteur rue de la Victoire.



Avaloirs rue M. Heyne équipés de gueulards (placés par le service voirie).



Remplacement des avaloirs et de leur conduite de section trop faible rue de l'Yverne à Hodeige (réalisé par le service voirie).

* Réseau d'eau pluviale

Concernant le réseau d'eau pluviale, certains avaloirs, situés aux points bas, présentaient une capacité d'absorption bien trop faible. Lors d'orages ou de fortes pluies, les riverains étaient régulièrement victimes d'inondations.

Notre service technique a procédé au remplacement de ces avaloirs, les nouveaux sont munis de grilles plus ouvertes et plus grandes. De plus, ils sont équipés de gueulards (ces derniers permettent de reprendre le débit si la grille est colmatée).

Nous espérons que ces modifications apporteront les effets escomptés et permettront aux riverains de vivre les orages plus sereinement.

* Cadastre des réseaux

Dans le but de connaître parfaitement l'état de notre réseau d'égouttage et ainsi déterminer les travaux de réhabilitation et de maintenance nécessaires à son bon fonctionnement, un cadastre est en cours de réalisation.

Ce cadastre est inscrit dans le plan d'investissement communal. Il permet d'obtenir un lever topographique précis des réseaux, une caractérisation des ouvrages et une visualisation des canalisations (par endoscopie ou par visite via les chambres).

Il est réalisé par l'AIDE (Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des communes de la province de Liège) et fait partie des services que l'intercommunale rend aux communes.



Visite d'une chambre rue J. Mélotte par les agents de l'AIDE..

✿ Joindre l'utile à l'agréable

Pour faciliter l'entretien aux abords des poteaux électriques et de signalisation, des aménagements sont en cours de réalisation. Le village de Momalle en bénéficie déjà. Des haies de charme garnissent le pied des poteaux électriques. Quant aux poteaux de signalisation ce sont des Hibiscus qui les ornent.

Ces aménagements permettront, outre l'embellissement, d'éviter un désherbage manuel au pied des dits poteaux. Seule une taille annuelle sera nécessaire.



Création de haies et ensemencement avec un mélange fleuri au pied des arbres.



Plantation de charmes délimitée par des planches et garnie de copeaux de bois - rue Momelette à Momalle.



Rue des Héros à Momalle.



Plantation d'Hibiscus rue M. Heine à Momalle.

✿ Travaux à venir

✿ Egouttage et amélioration de l'Avenue Maurice Delmotte

Les travaux d'égouttage concernent le remplacement de la canalisation principale, des chambres de visite et la réalisation de nouveaux raccordements particuliers. Ces derniers sont à charge de la SPGE. Les travaux d'amélioration concernent la réalisation d'une nouvelle voirie, de zones de parking, de trottoirs et de diverses plantations. Dans le cadre de ces aménagements, le monument commémoratif sera déplacé. Le marché est attribué pour un montant de 589 833€ TVAC. Dans le cadre du Plan d'Investissement communal (PIC), nous bénéficions d'un subside de 234 689€. Nous espérons le début des travaux pour la fin 2016.

✿ Droit de tirage 2010-2012 : entretien des voiries

Nous avons obtenu en date du 2 mai 2016 l'arrêté de subvention du Service Public de Wallonie relatif aux rénovations de voiries. Ces travaux concernent les rues Joseph Wauters et Impasse Merlot à Lamine, les rues Marquise et Haute à Remicourt, les rues Pissoule et Vers l'Abaye à Momalle. Nous lancerons prochainement le marché d'attribution.

✿ Nouveau préau de l'école de Remicourt

Le marché a été attribué pour la somme de 78 721,75€ TVAC, avec un subside de 31 894,95€.



✿ Optimalisation du rangement du hall de stockage

Nous avons profité de quelques jours de mauvais temps pour optimiser le rangement du matériel. 2 agents s'y sont investis avec un résultat remarquable. L'acquisition d'un chariot élévateur nous permet désormais de stocker en hauteur.



Rangement du matériel de voirie, d'entretien des espaces verts et de signalisation.



Rangement et identification du matériel destiné aux fêtes et manifestations.

✿ Quelques réalisations de notre service voirie

De plus en plus soucieux de réaliser un travail de qualité, nos agents multiplient les réparations. En voici quelques exemples :



Réfection de trottoirs, notamment rue Nouvelle Percée.



Création d'un trottoir rue du Presbytère à Remicourt.



Création d'un trottoir, rue J. Corrin à Hodeige.



Mise en œuvre du revêtement asphaltique par les agents du service voirie, rue de l'Yerne à Hodeige.



Remplacement des filets d'eau rue de l'Yerne à Hodeige, excellent travail de nos agents !



Remplacement des filets d'eau rue de l'Yerne à Hodeige, excellent travail de nos agents !

✿ Un petit geste pour nos aînés isolés

Début de l'hiver nous avons distribué du sel de déneigement, conditionné dans des seaux étanches de 10 litres, à chaque citoyen isolé de plus de 75 ans. Il leur est parfois pénible de s'approvisionner et la conservation du produit dans un seau est plus appropriée.

Un geste simple qui fait plaisir tant à ceux qui reçoivent qu'à ceux qui distribuent.





Si vous créez ou rénovez les abords de votre habitation et que vous souhaitez y inclure le trottoir situé sur la partie publique, la commune vous octroie pour ce dernier, sous certaines conditions, une prime de 30€/m².

Vous trouverez toutes les informations pratiques sur le site de la commune ([WWW.remicourt.be- Economie-Prime-Construction/rénovationtrottoir](http://WWW.remicourt.be-Economie-Prime-Construction/rénovationtrottoir)) ou en appelant le service travaux 019/54 93 23 (J-C Dumont, Agent technique en chef).

* L'entretien des trottoirs

La commune de Remicourt s'engage à réduire l'usage de pesticide sur le domaine public afin d'atteindre l'**objectif « zéro phyto » en 2019** et ce afin de respecter la législation régionale en la matière. Depuis l'année passée, la commune s'est équipée de matériel permettant le désherbage mécanique des filets d'eau et cette année, la commune a acquis du matériel permettant le désherbage mécanique des bords des chemins et venelles ainsi que des surfaces en gravier des cimetières.

Le désherbage mécanique demandant plus de passages et de main d'œuvre de la part de la commune, nous souhaitons rappeler que **le désherbage des trottoirs et rigoles en zone agglomérée est à charge du riverain** en vertu de l'article 26 du règlement de police édicté comme suit :



Article 26.- Dans les parties agglomérées de la commune, tout occupant est tenu d'enlever aux pieds des haies et des murs séparant de la voie publique la ou les propriétés qu'il occupe les mauvaises herbes qui y poussent.

De même, il est tenu d'arracher les herbes croissant sur toute l'étendue du trottoir et/ou de l'accotement aménagé longeant la propriété attenante à son habitation jusques et y compris la rigole, si elle existe. Ce désherbage doit désormais se faire sans herbicides chimiques.



Dans le même objectif de propreté et de salubrité publique, avec les beaux jours qui reviennent, il est utile de rappeler les articles 27 et 29 :

Article 27.- Les propriétaires, usufruitiers, locataires ou occupants seront tenus d'empêcher la venue en floraison des orties, chardons ou autres mauvaises herbes qui pourraient croître dans les jardins ou autres terrains dont ils ont la charge afin de ne pas propager les semences de ces végétaux nuisibles dans les propriétés voisines.

Article 29.- Sauf dérogation accordée par le Bourgmestre, les herbes seront tondues ou fauchées au minimum 2 fois par an, avant la fin du mois de juin et avant la fin du mois de septembre.

* Feux de jardins

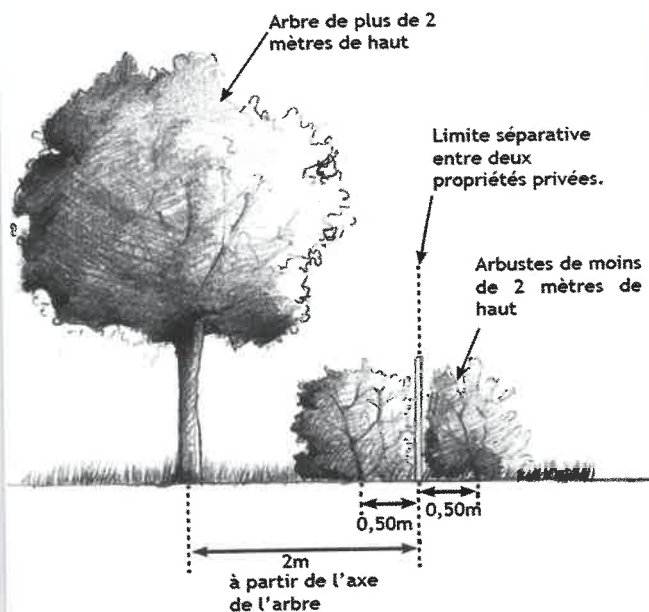
Les feux de jardins **sont interdits** sauf pour les déchets végétaux d'entretien de propriété et ce à plus de **100 mètres** des habitations, édifices, forêts, bois, vergers, bruyères, plantations, haies, meules, tas de grains, paille, foin, fourrage ou tous matériaux inflammables. Les dimanches et jours fériés, aucun feu ne peut être allumé.

Les feux sont interdits par grand vent.

Pendant la durée d'ignition, les feux doivent faire l'objet d'une surveillance constante par une personne majeure. L'importance du feu doit être maintenue à un niveau tel qu'il puisse être maîtrisé par ceux qui l'ont allumé.



* Arbres et haies à bonne distance des propriétés voisines



Guide pratique pour les clôtures et plantations

La commune de Remicourt encourage les plantations, particulièrement d'espèces indigènes, mais il convient de respecter les règlements en la matière. Cela permet d'éviter que les plantations constituent une source de différends entre voisins.

* Plantation

Les dispositions de l'article 35 du Code rural précisent que la distance des plantations situées près de la limite séparative de deux propriétés est de deux mètres pour les arbres de haute tige et de 50 cm pour les autres arbres et haies vives, et cela à défaut d'usage constant et reconnu. La distance doit être calculée à partir de l'axe médian de l'arbre à la

limite séparative des propriétés. Nous considérons qu'un arbre est considéré « haute tige » dès qu'il dépasse une hauteur de 2 mètres.

Les arbres fruitiers peuvent cependant être plantés en espaliers de chaque côté du mur séparatif de deux propriétés sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance.

En cas de non-respect des distances légales, les dispositions de l'article 36 du Code rural prévoient que le voisin (fonds dominant) victime d'une illégalité peut exiger que les arbres, haies, arbrisseaux et arbustes plantés à une distance moindre que la distance légale soient arrachés, et cela aux frais de l'auteur des faits. Ces critères sont laissés à l'appréciation du Juge de Paix.

Les dispositions de l'article 34 du Code rural consacrent une présomption selon laquelle, sauf preuve contraire, les arbres plantés sur la limite séparative ainsi que ceux qui sont plantés dans une haie mitoyenne sont **mitoyens**. Ces dispositions précisent également que chaque voisin a le droit d'exiger que les arbres mitoyens soient arrachés, sous réserve d'abus de droit dans le chef d'un des copropriétaires.

* Entretien

D'une manière générale, le Code rural impose un entretien des arbres susceptibles de pousser leurs branches ou leurs racines chez le voisin.

* Arbres et haies à bonne distance des propriétés voisines



Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres du voisin, peut contraindre celui-ci à couper ces branches. Si ce sont les racines qui avancent sur son terrain, il est en droit de les couper lui-même. Toutefois, le Code rural ne règle pas le problème de la hauteur et de la largeur maximum des haies.

En ce qui concerne les haies plantées en façade, les haies implantées à moins de 2 m de la limite de la voirie publique ne peuvent dépasser 1,50 m de hauteur.

Le règlement de Police communal prévoit que tout occupant d'une propriété est tenu de veiller à ce que les plantations sur celle-ci soient émondées, élaguées ou retaillées de façon telle qu'aucune branche :



- ne fasse saillie sur la chaussée à moins de 6 mètres au-dessus du sol ;
- ne fasse saillie sur l'accotement ou le trottoir à moins de 4 mètres au-dessus du sol ;
- ne puisse d'aucune manière masquer la signalisation routière quelle qu'en soit la hauteur ;
- ne puisse perturber les installations aériennes électriques, de télécommunication et de télédistribution.

Pour les haies plantées entre parcelles privées, il n'y a pas d'usage local quant à leur taille. Il y a lieu toutefois de se conformer aux éventuelles prescriptions urbanistiques qui figurent dans les permis d'urbanisme ou de lotir ou d'urbanisation.

* Les bonnes pratiques

* Le respect d'autrui !

Certains propriétaires ne sont pas toujours respectueux de la quiétude de leurs voisins, et laissent délibérément leur(s) chien(s) aboyer intempestivement.

Le règlement général de police, propre aux 9 communes de la zone Hesbaye, contient un article qui permet de sanctionner ce comportement.

A bon entendeur...



Chien aboyeur.



Article 77.- Les hurlements, chants et autres cris d'animaux domestiques ou autres, qu'ils appartiennent à des particuliers ou à des sociétés, qui troubleraient d'une manière excessive la tranquillité ou le repos des habitants, seront sanctionnés.

En tous temps et en tous lieux, les détenteurs de chiens doivent faire cesser leurs aboiements répétés et sans raison pour la sécurité.

Si les chiens sont laissés sans garde, les détenteurs doivent toujours prendre les dispositions utiles pour empêcher ceux-ci d'aboyer intempestivement et ainsi, de troubler la tranquillité du voisinage.

✿ Pourquoi un agent constatateur dans notre commune ?



Dans l'objectif, d'une part, de combattre plus efficacement les incivilités qui altèrent notre cadre de vie et d'autre part, de soulager les tâches des services de police qui étaient affectés à cette tâche, la commune de Remicourt s'est dotée depuis le 21 décembre 2015 de deux agents constatateur assermentés. Ces deux agents sont chargés de constater les infractions au règlement de police communal comme par exemple : la dégradation du domaine public, la dégradation d'arbres, de haies et de plantations, le tapage diurne, le mauvais entretien des propriétés, des trottoirs et des accotements, le non-respect de la propreté publique.

Les agents constatateur ont en charge, uniquement, la constatation des infractions qui peuvent être sanctionnées par une amende administrative, c'est ensuite l'agent sanctionnateur provincial qui convoque les contrevenants et inflige la sanction adéquate. Elle peut être une amende allant jusqu'à 350 euros, ou si cela se justifie, une médiation ou une prestation citoyenne. Les infractions plus graves, du ressort du code pénal, sont toujours constatées par des fonctionnaires de police et font l'objet de poursuites judiciaires.

Les deux agents constatateur sont munis d'une carte d'identification et ont le droit de demander la présentation d'une pièce d'identité afin d'identifier le contrevenant.



✿ Des nouvelles de notre zone de police



Dans notre zone de police de Hesbaye, une nouvelle brigade moto a été créée, composée de 6 hommes, 5 inspecteurs et 1 inspecteur principal.

Cette brigade compte deux motos de type BMW 1200 RT (achetées en 2015), et un véhicule léger.

Cette brigade moto a vu le jour pour aider à lutter contre différents soucis majeurs sur notre zone de Police, dont notamment le roulage qui fait partie intégrante de notre plan zonal de sécurité (et également du plan national de sécurité).

Dans un premier temps, l'objectif est clairement d'essayer d'éduquer le contrevenant afin de lui faire prendre conscience des risques de sa conduite. Le côté attractif de la moto permet également un bon contact avec les enfants qui peuvent répercuter notre message auprès de leurs parents ou grand-parents (ce qui passe encore mieux) ;

Dans un second temps, il faudra également passer au côté répressif.

* Des nouvelles de notre zone de police



La brigade moto luttera contre le non-respect de limitation de vitesse, la lutte contre l'alcool et la drogue au volant (qui occasionnent encore trop de blessés et de tués sur nos routes), le transport (dont le tachygraphe et le mauvais chargement) qui sont nombreux sur nos routes de Hesbaye.

De plus, les motards participent également à toutes les missions de prévention telles que : « Place aux enfants » et « L'éducation routière ».

Ils effectuent les « police veille » (prévention habitation), des patrouilles préventives, des escortes V.I.P, des missions de fluidité de la circulation et assurent une visibilité de la Police sur le terrain .

Actuellement, des contrôles en partenariat sont mis en oeuvre avec d'autres zones de Police dont SECOVA, MEUSE-HESBAYE et le Poste de Police de AWANS (Police des autoroutes), ainsi que des collaborations avec le service ONEM.

Le but poursuivi par notre unité est clairement d'avoir un maximum de présence sur le terrain et de faire bénéficier la population, de notre zone, de la meilleure sécurité/protection possible.

* Enseignement

* Année scolaire 2016-2017

Inscriptions

- Le vendredi 1er juillet de 10 à 12 h uniquement au bureau de Remicourt.
- Dans chaque implantation :
 - les jeudi 25 et samedi 27 août de 10 à 12 h
 - les vendredi 26 et lundi 29 août de 13 à 16 h.
- Les mardi 30 et mercredi 31 août de 10 à 12 h, uniquement au bureau de Remicourt.



Pour plus de renseignements et visite des implantations contactez-nous au 019/54 58 54.



✿ Du côté de l'Ecole communale...

✿ Momalle...

● Les élèves de maternelle et de P1-P2 ont préparé la venue de Saint-Nicolas en passant une nuit à l'école. Après un bon petit-déjeuner, ils ont reçu la visite surprise de leur saint patron.

● A l'occasion du carnaval, les élèves et les enseignantes ont vécu une journée « déjantée ». Le lendemain, enfants, parents et grands-parents se sont retrouvés autour d'une bonne table dans une ambiance festive.

✿ Hodeige...

● Avec le retour des beaux jours, les enfants peuvent à nouveau profiter du nouveau module installé sur la cour de récréation.

● A Hodeige comme ailleurs, les cloches ont récompensé les élèves pour leur magnifique bricolage.



✿ Remicourt...

● Beau succès pour le marché de Noël.

● Ce ne sont pas moins de 3000 gaufres qui ont été vendues lors de « l'opération gaufres ».

● Comme les élèves de Momalle, les grands de Remicourt se sont rendus à la patinoire de Liège.



● Sous l'impulsion de Monsieur David, professeur d'éducation physique, les élèves du degré supérieur ont rencontré les élèves de Hollogne-sur-Geer pour une après-midi « acrogym ».

● Dans le parc de l'école, un mini jardin a été aménagé par les élèves des classes maternelles avec l'aide de Monsieur Daenen.



Merci à l'Administration communale et à l'APEcOR pour leur soutien.





Cette année, les élèves des écoles de Remicourt ont de nouveau participé à l'opération Be Wapp

Après une sensibilisation sur la problématique des déchets, dispensée par l'éco-conseiller de la commune, les élèves de 5ème et 6ème primaires ont participé le 14 avril dernier, à l'opération Be Wapp.

En collaboration avec la commune et avec le soutien de la RW, c'est armés de gants, pinces et sacs-poubelles que les enfants, accompagnés de leurs institutrices, du directeur ont ramassé de nombreux déchets.

Les élèves de l'implantation de Momalle ont concentré l'action au coeur du village. Quant aux élèves de l'implantation de Remicourt, c'est sur les berges de l'Yerne et aux abords du bassin d'orage qu'ils ont opéré.

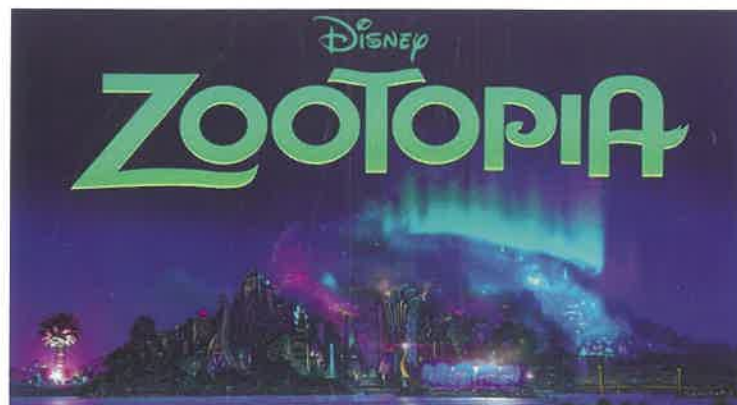


Ce n'est pas moins de 30 sacs qui ont été récoltés par les élèves qui désormais seront plus sensibles à la propreté dans la commune.



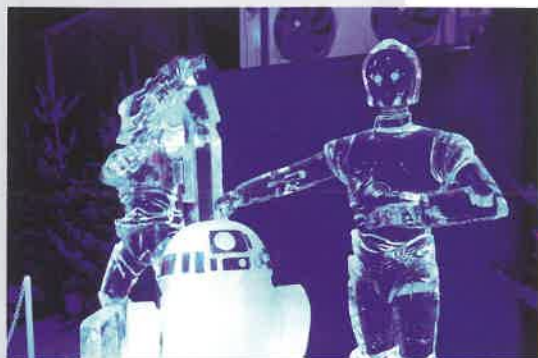
Particularité cette année, le Bourgmestre Thierry Missaire, s'est joint aux élèves.





✿ Cinéma

Le **14 février 2016**, sortie au cinéma Variétés avec 196 petits remicourtois. Ils ont pu apprécier le film Zootopia pendant lequel un petit déjeuner leur a été servi.



✿ Expo Ice Star Wars

Visite de l'expo remarquable Ice Star Wars à Liège le **20 décembre 2015**



✿ Patinoire

Le **21 février 2016**, 45 jeunes se sont initiés aux joies de la glisse à la patinoire de Liège. Une belle réussite pour cette sortie.





Accueil des nouveaux habitants

Toujours en pleine expansion démographique, ce n'est pas moins de 356 nouveaux habitants qui se sont établis au sein de notre commune en 2015.

Soucieux de les accueillir le plus chaleureusement possible, nous les avons conviés à une réception au Centre culturel. 96 d'entre eux ont répondu présent.

Ils ont pu découvrir leur nouvelle commune au travers d'une projection illustrée de nombreuses photos parfois très anciennes.

Après quoi, tant les élus que les nouveaux citoyens ont partagé un lunch ainsi que le verre de l'amitié en toute sympathie.



✿ Activités avec nos aînés

C'est toujours avec autant de plaisir que 338 citoyens se sont retrouvés pour le traditionnel souper des pensionnés le **30 octobre 2015**.



Nous avons pu à nouveau apprécier un repas gastronomique suivi d'une animation musicale. Une soirée de plus en plus prisée dans une ambiance chaleureuse et décontractée ! Nous espérons d'ores et déjà vous retrouver pour la réception de cette année!



✿ Marches du Conseil Communal Consultatif des Aînés



Le CCCA continue d'organiser des balades, d'environ 5km, une fois par mois. Elles se déroulent à allure libre afin de découvrir et d'admirer les paysages de notre belle Hesbaye. Bloquez dès à présent les prochaines dates et rejoignez-nous :

- **Le 13 mai:** Rosoux-Crenwick
Départ de l'église de Crenwick à 13h30
- **Le 12 juin:** Eglise de Momalle
Départ à 10h30
- **Le 24 juin:** Fexhe le Haut Clocher
Départ de la Gare à 13h30
- **Le 15 juillet:** Thys
Départ église de Crisnée à 13h30
- **Le 19 août:** Verlaine
Départ de l'église à 13h30
- **Le 28 août:** Momalle
Départ de l'école de Momalle (sport) à 13h30
- **Le 16 septembre:** Oleye
Départ de la Maison de village à 13h30
- **Le 14 octobre:** Grandville
Départ de l'église à 13h30
- **Le 18 novembre:** Momalle
Départ de l'église à 13h30
- **Le 16 décembre:** Pousset
Départ de la Place à 13h30



Bienvenue à tous!

Responsable:

Christianne DEVRESSE 0477/55 54 18

Email: christianne.dev@gmail.com

✿ Dîner au profit des bénéficiaires du CPAS

Le CPAS de Remicourt a le plaisir de vous inviter à un dîner organisé au profit des bénéficiaires du CPAS le **12 juin 2016 à 12h** au **Centre culturel de Momalle**.

Au menu :

- Cochon à la broche
- Accompagnements : pomme de terre nature, trio de crudités (céleri, carotte, concombre), salade de tomate-mozzarella, huile balsamique, pâtes froides italiennes, salade de chou blanc-raisins-pommes, sauces chaudes maison.

Prix : 15 euros

Le dîner sera précédé d'une ballade organisée par la CCCA à 10h30 qui vous mettra assurément en appétit.

POSSIBILITE DE RESERVER DES PLATS A EMPORTER (les commandes devront être retirées au centre culturel de Momalle).

Pour tout renseignement et inscription, nous vous invitons à contacter le CPAS de Remicourt au 04/355.91.46. L'inscription ne sera effective qu'après réception du montant des réservations sur le compte du CPAS de REMICOURT BE07 091-0009834-66 (communication : nom + nombre de personnes).

Les bénéfices du dîner seront utilisés au bénéfice des allocataires du CPAS.



✿ Reconstitution d'un camp militaire par le BHRG ces 8, 9 et 10 juillet 2016 !

Cette année, les 8, 9 et 10 juillet 2016, l'asbl Belgian Historical Reconstitution Group (BHRG) organisera un camp de la libération 1944 sur le terrain à côté du cercle paroissial de Remicourt, devant le local des scouts.

Exposition de matériel, commémorations aux monuments, camp vivant totalement visitable, balades en véhicules pour petits et grands, buvette, petite restauration, ...

Entrée gratuite et une boisson offerte pour les visiteurs habillés à la mode de 1944 !

Bienvenue à toutes et tous !

Le comité de l'asbl BHRG



✿ Stages d'été 2016 pour les enfants de 2,5 à 12 ans

Du 11 au 15 juillet

« Pirates des Caraïbes »

Stage multidisciplinaire sur le thème

Prix par semaine:

40€ pour le 1er enfant

30€ le 2e enfant

25€ pour les suivants de la même famille



Du 18 au 22 juillet

!!! Pas de stage le jeudi 21 juillet !!!

« Plaine de jeux active »

Activités sportives, de détente, culturelles...

Sorties extérieures

Prix par semaine:

32€ pour le 1er enfant

24€ le 2e enfant

20€ pour les suivants de la même famille



Du 25 au 29 juillet

« Plaine de jeux active »

Activités sportives, de détente, culturelles...

Sorties extérieures

Prix par semaine:

40€ pour le 1er enfant

30€ le 2e enfant

25€ pour les suivants de la même famille



Du 1er au 5 août

« Semaine folle »

Stage multidisciplinaire sur le thème

Prix par semaine:

40€ pour le 1er enfant

30€ le 2e enfant

25€ pour les suivants de la même famille



Du 8 au 12 août

« Les Jeux Olympiques »

Stage multisport sur le thème

Prix par semaine:

40€ pour le 1er enfant

30€ le 2e enfant

25€ pour les suivants de la même famille



ÉCOLE COMMUNALE DE REMICOURT
RUE JULES MELOTTE 15
4350 REMICOURT

ACTIVITES
DE 9H À 16H

GARDERIE GRATUITE
DE 7H30 À 9H ET
DE 16H À 17H30

Apporter son pique-nique,
ses collations
et ses boissons

LE PAYEMENT EST A
EFFECTUER AU PLUS TARD
10 JOURS AVANT LE
DÉBUT DU STAGE
SUR LE COMPTE
BE75 0910 1733 6151
DE L'ADMINISTRATION
COMMUNALE DE
REMICOURT
(GARDERIES ET STAGES)
AVEC EN COMMUNICATION
NOM, PRENOM, AGE POUR
CHAQUE ENFANT
CONCERNÉ ET DATE DE
STAGE.
LA PREUVE DE PAYEMENT
DEVRA ÊTRE REMISE AUX
ANIMATEURS LORS DU
PREMIER JOUR DE
STAGE



Inscription obligatoire

afin de prévoir l'encadrement
adéquat, pour

le 15 juin 2016 au plus tard

Fiche et dossier d'inscription
disponibles sur le site:

www.remicourt.be



Sylvie MASY
(coordinatrice ATL)
0478/74.20.74
accueil.remicourt@skynet.be



Paix de Fexhe
700 ans 1316 - 2016
17-18-19 Juin
Grande fête médiévale
Fexhe-le-Haut-Clocher

Campement médiéval et vie au 14ème siècle - Joutes équestres - Combats
Tirs d'artillerie - Spectacle son et lumière - Visite guidée de la Tour - Bal citoyen
Grande expo d'Art contemporain.

Entrée : 5 euros - Gratuit pour les - de 12 ans et les personnes en tenue médiévale.
www.paix-de-fexhe.com

DEBOUT CITOYEN
facebook
Province de Liège

✿ Fextivités du 700ème anniversaire de la Paix de Fexhe

Grande fête Médiévale qui aura lieu ces 17, 18 et 19 juin 2016, dans la commune de Fexhe-le-Haut-Clocher.

Entrée: 5 euros - GRATUIT pour les - de 12 ans et les personnes en tenues médiévales.

Plus d'infos sur:

www.paix-de-fexhe.com



✿ Le mot du PS

Savez-vous que le conseil communal se réunit une fois par mois (minimum 10 fois par an) afin de statuer notamment sur les dispositions générales en application sur le territoire communal ?

Le règlement de police, le plan d'aménagement ou d'affectation des sols, les règlements fiscaux... y sont aussi débattus.

Les membres du conseil communal peuvent s'exprimer librement et émettre leur propre avis concernant les points abordés. Il faut donc se montrer très nuancé par rapport à un vote POUR ou un vote CONTRE.

Exemple : vote pour les taxes poubelles.

Ce point était composé, d'une part, de l'exonération partielle des taxes poubelles pour les accueillantes d'enfants et pour les personnes incontinentes et, d'autre part, la répartition des montants de la taxe forfaitaire entre les isolés et les ménages.

Le groupe PS était tout à fait pour l'exonération partielle mais contre la répartition de la taxe forfaitaire. Nous avons donc voté contre.

Si vous vous sentez concernés par la politique communale et souhaitez assister aux débats afin de mieux comprendre le fonctionnement de votre commune, n'hésitez à prendre part aux conseils communaux.



Mission Régionale Huy-Waremme

Votre Solution Emploi !

**CHERCHEUR
D'EMPLOI**



Vous cherchez
un emploi ?

Trouvons ensemble
celui qui **VOUS**
correspond !

La MIRHW vous propose un **suivi jobcoaching**,
des **formations alternées** mais aussi
un **large éventail d'offres d'emploi** !

ENTREPRISE



Vous êtes en
recherche de
personnel ?

Trouvons ensemble
celui qui **VOUS**
convient !

La MIRHW vous propose un **soutien «RH»** sur mesure :
partenariat local, aide au recrutement
et formations de futurs travailleurs
au sein de votre entreprise !

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Rue E. Malvoz, 20 - 4300 WAREMME - T. 019/33 08 81

Rue Rioul, 22 - 4500 HUY - T. 085/82 85 08

info@mirhw.be - www.mirhw.be - 

AVEC LE
SOUTIEN DE :






Vous êtes un **employeur** à la recherche de personnel ?

Vous êtes **sans emploi** et vous êtes à la recherche d'un second souffle ?

La Mission Régionale Huy-Waremme (MIRHW) peut vous accompagner !

Comment ? 1. Pour les employeurs

L'assistance lors d'un recrutement de personnel est proposée gratuitement par la MIRHW, avec si besoin la mise en place d'une formation à destination des futurs travailleurs.

Lors d'un recrutement, par exemple, nous offrons les services suivants : définition d'un profil de fonction, diffusion de l'offre d'emploi (site du Forem, Indeed, facebook et site de la MIRHW), réception et présélection des candidatures, entretiens d'embauche, etc.

Il est enfin important de préciser que chaque étape s'effectue en parfaite collaboration avec l'employeur et que la MIRHW peut s'adapter à chaque demande.

2. Pour les demandeurs d'emploi

Les formations alternées et le jobcoaching sont les deux piliers du travail de la MIRHW.

Dans un suivi jobcoaching, nous soutenons par exemple le travail de rédaction de CV ainsi que la lettre de motivation. Nous élaborons une véritable stratégie afin de postuler de la manière la plus efficace que possible. Lors de l'obtention d'un contrat de travail, le travail de la MIRHW continue par le biais du suivi dans l'emploi.

Un « matching » entre les offres d'emploi détectées et les demandeurs d'emploi accompagnés est réalisé.

Pour qui ? 1. Pour les employeurs

De la grande entreprise en passant par le commerce de proximité (et tous secteurs confondus), la MIRHW travaille quotidiennement avec des sociétés telles qu'Intradel, Mc Donald's, Quick, Lunch Garden, Wibra, Zeeman, Spar, Tom&Co, Carrefour, Le Discount mais aussi des maisons de repos, des écoles, des agences de titre-services, des restaurants, des sandwicheries, des friteries, des magasins de vêtements, etc.

2. Pour les demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi suivis par la MIRHW doivent être inscrits comme tel auprès du Forem. Ensuite, il faut appartenir à l'une des catégories suivantes : ne pas avoir de CESS, OU être sans emploi depuis 2 ans lors des 3 dernières années (les courtes périodes de travail étant assimilées à de l'inactivité), OU bénéficier d'une aide sociale par le biais du CPAS OU réintégrer le marché de l'emploi après une longue période d'inactivité OU être ressortissant étranger OU avoir le statut de réfugié OU sortir d'une activité d'indépendant OU posséder une décision de l'AWIPH OU terminer d'un contrat dit tremplin comme l'article 60, PTP, RAC, etc.

En 2014, 345 personnes ont été accompagnées
par la Mission Régionale Huy-Waremme.
Et 290 contrats de travail ont été signés.
Pourquoi pas vous !

N'hésitez pas à consulter notre site internet :
www.mirhw.be

Contact

Vous êtes un **employeur** ou un **demandeur d'emploi** et vous désirez en savoir plus ?

Deux possibilités s'offrent à vous pour nous contacter :

- Par téléphone dans nos bureaux situés à Waremme (019/33.08.81) ou à Huy (085/82.85.08)
- Par le biais d'internet et de notre page facebook (Mission Régionale Huy-Waremme) ou par courriel : info@mirhw.be

✿ Accueil des demandeurs d'asile

Le gouvernement fédéral a approuvé un plan de répartition obligatoire des demandeurs d'asile en novembre 2015.

Sur base de ce plan, la Commune de Remicourt devra accueillir 4 nouveaux demandeurs d'asile dans quelques mois. Ces demandeurs d'asile seront pris en charge par le CPAS de Remicourt et leur accueil (logement, aides sociales, guidance) sera entièrement subsidié par l'autorité fédérale via Fedasil.

✿ Fonds social chauffage • Période de chauffe 2016

L'intervention du fonds social chauffage a été renouvelée pour l'année 2016. Pour réclamer cette intervention, vous devez introduire votre demande auprès du CPAS dans les 60 jours suivant la livraison.

Les permanences "allocations de chauffage" ont lieu les mardis et jeudis de 9h à 11h30 et de 13h30 à 15h30.

Où trouver des informations complémentaires ?

- auprès du CPAS : Téléphone: 019/54.93.46
- sur le site www.fondschauffage.be

✿ Bourse aux vêtements et jouets • Merci pour votre générosité

Le dimanche 22 novembre dernier, le CPAS de Remicourt organisait une bourse aux vêtements et jouets au sein du centre culturel de Momalle en vue de récolter des fonds pour les personnes les plus démunies.

Les bénéfices de la restauration et de la location des emplacements (870 euros) ont permis d'offrir aux familles précarisées un peu de chaleur pour les fêtes de fin d'année.

Nous tenions donc à vous remercier tous d'avoir partagé avec nous ce moment de convivialité et de générosité et espérons vous revoir nombreux pour l'édition 2016.



Mariages

Clercq Joël de Remicourt et **De Blasi** Monia de Remicourt
Périlleux Lucien de Remicourt et **Stoumont** Gabrielle de Remicourt
Delhalle Jonathan de Remicourt et **Delcommune** Julie de Remicourt
Giordani Ludovic de Remicourt et **Jacobs** Anne-Sophie de Remicourt
Steinbusch Michaël de Remicourt et **Velkeneers** Vanessa de Remicourt
Callea Fabrizio de Remicourt et **Adam** Jennifer de Remicourt
Bunckens Eric de Remicourt et **Van Gampelaere** Els de Remicourt
George Cédric de Remicourt et **Copée** Delphine de Remicourt
Segretario Vincenzo de Remicourt et **Amato** Sabrina de Remicourt
Bailly Anne-Lise de Remicourt et **Schoenmakers** Caroline de Remicourt
Lambrette Thibaut de Remicourt et **Sable** Bénédicte de Remicourt
Jodogne Jean-François de Remicourt et **Rougefort** Christelle de Remicourt
Michel Alain de Remicourt et **Contino** Jessica de Remicourt
Wagner Rudy de Remicourt et **Godefroid** Judith de Remicourt
Godinas Olivier de Remicourt et **Guisset** Anne-Sophie de Remicourt
Lultz Kevin de Remicourt et **Bronckart** Nathalie de Remicourt
Mottard Cédric de Remicourt et **Verslegers** Vanessa de Remicourt
Corin Didier de Remicourt et **Salle** Nadia de Remicourt
Zivolella Fabian de Remicourt et **Charlier** Jonathan de Remicourt
Bielen Eric de Waremme et **Jacob** Dominique de Remicourt
Robyns Christophe de Remicourt et **Dimola** Charlotte de Remicourt
Collard Stéphane de Remicourt et **Bronfort** Sophie de Remicourt
Thomas Raphaël de Remicourt et **Stévans** Delphine de Remicourt
Uyttendaele Simon de Remicourt et **de Bournonville** Catherine de Remicourt
Marsoulle Romuald de Remicourt et **Freire** Carla de Remicourt
Boukessa Mbongo Maxime de Liège et **Mali** Stéphanie de Remicourt
Cwynar Zenon de Remicourt et **Spruyt** Murielle de Remicourt

Décès

Bricteux Emilia, veuve de Delhalle Joseph, 94 ans, à Remicourt
Pomarico Maria, veuve de Delbrouck Léon, 89 ans, à Saint-Georges-sur-Meuse
Lombart Simonne, veuve de Delcommune Jean, 92 ans, à Waremme
Tibô Jeanne, veuve de Frankinet Joseph, 84 ans, à Remicourt
Bebronne Luc, 55 ans, à Faimies
Masset Julia, veuve de Lahaye Marcel, 85 ans, à Remicourt
Nicolay Albert, veuf de Place Lise, 89 ans, à Remicourt
Swinnen Julia, veuve de Staes Antoine, 101 ans, à Waterloo
Piffet Gaby, veuve de Uyttebroeck Pierre, 75 ans, à Waremme
Pineur Emilie, veuve de Vanelderden Robert, 96 ans, à Donceel
Nicolas Jeanine, veuve de Maitrejean Alphonse, 85 ans, à Remicourt
Jamoulle Eva, 90 ans, à Remicourt
Brusten Madeleine, veuve de Vandercapellen Jean, 90 ans, à Remicourt
Talbot Francis, 59 ans, à Remicourt
Médart Jeanne, veuve de Dumont Victor, 88 ans, à Remicourt
Legros Nelly, veuve de Hendriks Mathijs, 93 ans, à Waremme
Henkinet Odette, épouse de Leruth Paul, 76 ans, à Waremme
Bada André, 79 ans, à Remicourt
Oger Clémentine, veuve de Lenoir Joseph, 87 ans, à Remicourt
Daniels Suzanne, veuve de Velkeneers Albert, 81 ans, à Berloz
Bauwin Isabelle, épouse de Stordeur Emile, 73 ans, à Remicourt
Hentjens Jacques, veuf de Hankart Zélie, 84 ans, à Remicourt
Lange Paulette, veuve de Wanson Joseph, 85 ans, à Remicourt
Grignard Irène, 89 ans, à Remicourt
Bada Théophile, époux de Kinet José, 85 ans, à Remicourt
Peckers François, veuf de Adam Marie, 77 ans, à Remicourt

Naissances

Primes de naissances du 2ème semestre 2015

BONGARTZ Eléa Liège, le 17.07.2015 / **DUPONT** Simon Liège, le 18.07.2015 / **EVARD** Auguste Liège, le 22.07.2015 / **VANAUBEL** Maylis Seraing, le 28.07.2015 / **OUERTANI BERNARD** Lilia Liège, le 07.08.2015
SCHWANEN Marius Liège, 07.08.2015 / **LAMBERT** Mathéo Seraing, le 10.08.2015 / **MATHIEU-KEMPE-NEERS** Robyn Liège, le 16.08.2015 / **DOR** Lou Liège, le 15.08.2015 / **CHARLIER** Maël Seraing, le 25.08.2015 / **MOERMANS** Henry Liège, le 01.09.2015 / **DELPORTE** Olivia Liège, le 08.09.2015 / **DI BARBORA** Maël Liège, le 12.09.2015 / **BOEL** Godric Liège, le 15.09.2015 / **DEBRUCHE** Victoria Liège, le 17.09.2015 / **MELOTTE** Ana Liège, le 26.09.2015 / **PRIGNON** Emmanuel Liège, le 01.10.2015 / **DEBENS** Théo Liège, le 09.10.2015 / **OTTO** Abbygaël Liège, le 14.10.2015 / **RIDLEY** Romain Remicourt, le 23.06.2015 / **ULENS** Nathan Liège, le 24.10.2015 / **GERADON BADA** Aurélien Liège, le 10.11.2015 / **LIBERT** Juliette Seraing, le 16.11.2015 / **PEPE MARINHO DE ALES FERRAZ** Arthur Verviers, 02.12.2015 / **DAMINET** Sophie Liège, 29.12.2015 / **SHINICHARMIAN** Maëlys Seraing, le 31.12.2015 / **REGIMONT** Isaure Liège, le 18.06.2015



✿ Noces d'Or



✿ Noces d'Or

DESSART Albert et MARTIN Marie
(17-12-1955)



✿ Noces d'Or

BOLLAND Maurice et DOCKIER Marie
(18-12-1965)



✿ Noces d'Or

NEGEL Willy et POLYN Mireille
(12-03-2016)



✿ Notre Centenaire

LEVAZ Marcelle
(18-03-1911)



www.remicourt.be

Administration Communale de Remicourt